

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 24 Votants : 26

Date de la Convocation : 20/11/2015

Objet : Délibération n° 15 11 01 : GESTION DE L'ACCES A LA DECHETERIE

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) – CAUNOIS Marie-Hélène (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, CHENIN Jean - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège), BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. BRIOL Patrick (CAUJAC) représenté par Mme CAUNOIS Marie-Hélène - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés : MM. CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - MAGGIOLO Serge (CCVA) - DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Une proposition a été faite lors de la dernière commission déchetterie afin de régler de manière provisoire mais immédiate le cas des particuliers possédants des véhicules professionnels et venant vider en déchetterie des particuliers notamment à Auterive (portail altimétrique empêchant l'accès).

Monsieur le Président propose d'élaborer une carte provisoire (en attendant la mise en place globale de l'identification en déchetterie) valable à compter du 01/01/2016, pour les administrés utilisant des véhicules professionnels hors gabarit avec un nombre d'accès annuel maximum de 6.

Ces administrés devront se rendre à la plateforme professionnelle dédiée aux grosses quantités. L'employé de la Mairie d'Auterive tamponnera sur la carte une case correspondant à un passage et c'est le Smivom qui prendra en charge cette dépense par le biais d'une refacturation de la Mairie d'Auterive.

Aucune des déchetteries ne devra accepter ces véhicules hors gabarit qui devront être d'abord dirigé vers le siège du SMIVOM en vue de l'identification et de l'élaboration de la carte puis ensuite se rendre à la plateforme professionnelle.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, moins 4 abstentions les conditions d'accès à la déchetterie et mandate le Président pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
Mois et an que dessus

Le Président

M. ZDAN